



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Anciens dépassements de crédits à la Maladière et à Pierre-à-Bot

Suite aux informations communiquées ce jour par la radio locale RTN, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel souhaite apporter les précisions suivantes :

Suite au constat de deux anciens dépassements de crédits d'investissement importants – de l'ordre d'un million de francs chacun – qui remontent, pour le premier, à 2006 et concerne l'aménagement intérieur du stade de la Maladière et, pour le second, à 2007 et concerne la construction du stade de football de Pierre-à-Bot, le Conseil communal a procédé à une analyse approfondie de la situation pour comprendre comment ces dépassements de crédits votés par le Conseil général ont pu se produire.

Quand bien même aucune infraction pénale n'a été commise et que les dépassements en question datent de 2006 et 2007, le Conseil communal a estimé de son devoir d'en informer le Conseil général via la commission financière, ceci par respect des institutions et dudit Conseil général. L'exécutif considère en effet fondamental de conserver une parfaite relation de confiance avec la commission financière, le Conseil général et la population toute entière concernant la gestion de la Ville.

C'est dans cet esprit qu'il a convoqué la commission financière et la mise au fait le 17 avril dernier des tenants et aboutissants de ces deux dépassements de crédit tels qu'ils ressortaient des investigations menées par lui-même. Les manquements constatés ne pourraient plus se produire aujourd'hui car les procédures de contrôle interne ont été modifiées. La commission financière a salué l'initiative de l'exécutif de l'informer pleinement de cette situation et a constitué un groupe de travail interne pour bien comprendre ce qu'il s'était passé à l'époque.

Ces dépassements de crédits ont été intégrés dans les comptes de la Ville il y a plusieurs années déjà. Ils n'ont donc aucune influence sur le résultat des comptes pas plus que sur le budget en préparation. Ils ne péjorent aucunement la situation financière de la Ville qui demeure saine. A noter que le directeur des infrastructures et énergies indique que sa décision de ne pas briguer un quatrième mandat lors des élections communales de 2016 est indépendante de la situation évoquée ci-dessus.

En conclusion, le Conseil communal a souhaité faire preuve de transparence vis-à-vis de la commission financière du Conseil général à propos de ces deux dépassements de crédits en lui fournissant des explications détaillées quand bien même il s'agit de crédits anciens et depuis longtemps imputés dans les comptes communaux.

Renseignements complémentaires : Thomas Facchinetti, président de la Ville de Neuchâtel,
tél. +41 (32) 717 75 01, portable : 079 566 15 46 courriel :
thomas.facchinetti@ne.ch